

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD8

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« code de la santé publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.